

Mastère Spécialisé Entrepreneuriat & Management de l'Innovation

Parcours alternance

Informations pratiques pour vous, Entreprise

Après plusieurs années d'existence en formation classique, le programme en Entrepreneuriat et Management de l'Innovation démarre en janvier 2023 en alternance. L'objectif premier du programme est de permettre de comprendre les enjeux business, d'agir de manière agile et de créer des opportunités.

La formation est programmée sur un rythme de **une** semaine en formation pour **deux** à **trois** semaines en entreprise. Ce parcours en alternance permet d'approfondir les enjeux d'innovation tant sur les modèles économiques des entreprises que sur la gestion de projets.



Quels sont les métiers cibles en Mastère Spécialisé EMI ?

- Chef de projets innovants
- Business Developer
- Consultant en management de l'innovation
- Consultant en conduite du changement
- Dirigeant d'activité
- Chargé de mission innovation
- Conseil en intrapreneuriat
- Ingénieur Projet



Quelles compétences clés pour votre futur collaborateur en Mastère Entrepreneuriat et Management de l'Innovation ?

Confronté aux transformations majeures de toute nature que vivent les entreprises aujourd'hui, l'apprenti en Mastère Spécialisé Entrepreneuriat et Management de l'Innovation aura pour objectif de développer les compétences professionnelles essentielles dans l'environnement actuel : la création de nouveaux produits et services par l'innovation, et le développement de nouveaux business en start-up ou par la reprise d'entreprise.

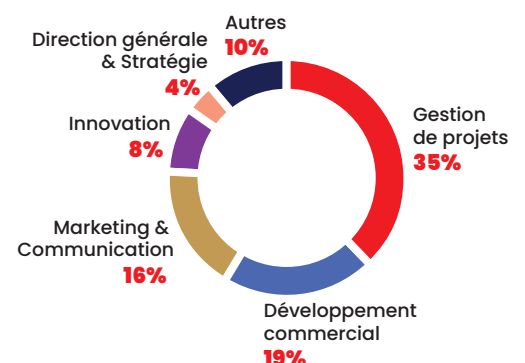
Ce programme est construit autour du développement des compétences suivantes :

- **Définir** la stratégie d'entreprise
- **Élaborer** la stratégie d'innovation
- **Construire** le marketing de l'innovation dans une logique de « *business development* » à l'ère du digital
- **Manager** des projets d'innovation
- **Financer** et **piloter** l'innovation et la performance dans une démarche entrepreneuriale

La mission du CFA : Intervenir à 3 moments clés de la relation entreprise



Secteurs et Directions





Quels avantages pour vous et votre entreprise ?

Accueillir un participant du Mastère Spécialisé Entrepreneuriat et Management de l'Innovation en contrat d'apprentissage vous permettra :

- d'intégrer sur une période de **12 mois**, dans vos équipes, un futur professionnel conscient des complexités et transformations du monde actuel
- de confier à ce jeune professionnel le traitement d'une problématique importante pour votre entreprise, en bénéficiant de l'accompagnement méthodologique d'un professeur expert
- de rejoindre un réseau composé d'experts académiques et de professionnels qui contribuent à accompagner la transformation des entreprises pour une création de valeur renforcée



Modalités contractuelles

L'embauche s'entend sous contrat d'apprentissage. Ce contrat démarre en **septembre 2025**, avec la possibilité d'anticiper l'intégration de l'apprenti pour une période de temps plein en entreprise dès le 1^{er} juillet 2025, sous réserve de l'accord de votre OPCO. La durée de ce contrat couvre toute la durée de la formation, jusqu'aux derniers examens.

Les impacts de la signature d'un contrat d'apprentissage sont doubles pour l'entreprise : elle s'acquitte des droits de scolarité de son apprenti et lui verse une rémunération basée sur un barème réglementaire, fonction de son âge et de la durée de son contrat.

Les droits de scolarité

	Contrat d'apprentissage en MS Entrepreneuriat et Management de l'Innovation
Montant des droits de scolarité	21 900 €
Montant de la prise en charge OPCO *	8 900 €
Contribution obligatoire des employeurs **	750 €
Reste à charge pour l'entreprise	13 750 €

* Montant estimé sur la base de programmes à même niveau de compétences et de hiérarchie, en attente de la validation définitive de la fiche RNCP du programme et du positionnement des branches sur le programme. Vous retrouvez le montant de prise en charge pratiqué par votre branche d'activité : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

** Contribution obligatoire des entreprises - décret paru le 27 juin 2025



Prochaines étapes

- 1. Recherchez votre talent :**
Déposez votre offre de poste sur <http://recrutement.em-lyon.com>
- 2. Dès que vous l'avez trouvé :**
Prévenez le CFA par simple mail : alternance@em-lyon.com
- 3. Préparez la contractualisation :**
Rapprochez vous de votre OPCO avec les informations de ce document pour vous faire confirmer les éléments administratifs et financiers

Référence du programme



« MS Entrepreneuriat et Management de l'Innovation »

Titre «Manager de l'innovation et du développement entrepreneurial» -
Fiche RNCP 39094

Nombre d'heures de formation : 410 heures
Code Formation : 16X31061

L'utilisation du masculin dans ce document n'a que pour vocation la lisibilité du contenu.



Contacts

alternance@em-lyon.com

Karine MARGOTTON
Coordnatrice des Relations Employeurs Apprentissage
+33 (0)7 89 53 96 81
margotton@em-lyon.com

Isabelle ADELINÉ
Directrice de l'Expérience Professionnelle & du CFA

Ludovic TRICHET
Coordinateur de l'Alternance
+33 (0)6 70 70 32 77
trichet@em-lyon.com

Vous êtes en situation de handicap ? Afin d'étudier la manière dont vous pouvez intégrer ce programme, merci de contacter nos équipes à l'adresse suivante : handicap@em-lyon.com